

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15

Nombre
de Conseillers en
exercice : 14

de Présents : 12

de Votants : 14

OBJET (02)
**RETROCESSION
PARCELLES**

NOTA : Le Maire
certifie que le compte
rendu de cette
délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

19 janvier 2023

que la convocation du
Conseil ordinaire avait
été faite le :

9 janvier 2023

COMMUNE DE TRESSIN SLO
Envoyé en préfecture le 19/01/2023
Reçu en préfecture le 19/01/2023
Publié le
ID : 059-215906025-20230116-230116D02PARCE-DE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 16 Janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Sophie DRUGMAN, Françoise JARMUZEK, Jean-Claude LEFEVRE, Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :

Christine LEGLEYE, ayant donné procuration à Jean-Luc VERLYCK
Séverine ROGIER ayant donné procuration à Stéphanie DEPUYDT

Madame Sophie DRUGMAN a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Rétrocession de parcelles à titre gratuit

La délibération du 28 novembre 2022 informait le conseil municipal que Monsieur le Maire avait sollicité la société SIA Habitat afin qu'elle rétrocède à la commune une partie de la parcelle cadastrée A1702 dans le but de réaliser un cheminement doux reliant le quartier de la Couture au centre du village en passant le long du cimetière.

Suite à la réponse favorable de SIA Habitat, un géomètre a procédé à la division parcellaire cadastrée A1702. La société SIA sollicite donc la commune de Tressin d'accepter la rétrocession à titre gratuit des parcelles cadastrées A1969 (ex1702), 1793, 1800, 1801, 1802, 1803, 1575, 1576, 1812, 1813 et 1814

Après délibération, le Conseil à l'unanimité, à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve l'acquisition, à titre gratuit, auprès de SIA Habitat, les parcelles de terrain cadastrées A1969 (ex1702), 1793, 1800, 1801, 1802, 1803, 1575, 1576, 1812, 1813 et 1814
- approuve la régularisation qui devra se faire par acte notarié aux frais de SIA Habitat ;

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance

